

Date de convocation	
1^{er} avril 2016	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux mil seize, le **08 avril** à 19 h 00,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.
Etaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Clavaud
Olivier, Wuthrich Nicole, Vigot Max, Bridier Solange, Nonet
Claude-Henri, Marie Nicole
Absents excusés :
Rolland Claudine, de Vaumas Marie, Chaudrin Emilie

Approbation du compte administratif 2015

Recettes de fonctionnement	223 203,97 €
Dépenses de fonctionnement	188 867,76 €
Résultat de l'exercice	34 336,21 €
Résultat antérieur reporté	136 581,75 €
Résultat d'exploitation cumulé	170 917,96 €
Résultat de fonctionnement du CCAS dissous au 31/12/2015	1 960,99 €
Total résultat de fonctionnement	172 878,95 €
Recettes d'investissement	18 767,74 €
Dépenses d'investissement	23 977,70 €
Résultat de l'exercice	-5 209,96 €
Résultat de clôture N-1	3 815,81 €
Résultat de clôture (déficit)	-1394,15 €
Restes à réaliser en dépenses	9 000,00 €
Besoin de financement	10 394,15 €

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Affectation du résultat 2015

Le résultat d'exploitation cumulé est de **172 878,95 €**

Le besoin de financement en section d'investissement est de 10 394,15 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

à la section d'investissement	c\1068	10 394,15 €
en excédent de fonctionnement reporté	c\002	162 484,80 €

Vote du taux des taxes locales 2016

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants :

taxe d'habitation	13,85%
foncier bâti	7,75%
foncier non bâti	20,46%
Contribution foncière des entreprises	17,12%

Vote du budget 2016

Monsieur le Maire présente le budget 2016.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **370 670,80 €**
- en section d'investissement **73 566,15 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

Subventions 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>subventions</u>
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale dunoise de bridge	100 €
Amis des écoles	600 €
ASS UNION DDEN secteur Dun-sur-Auron	30 €
Club de l'amitié d'Osmerly	600 €
FACILAVIE	50 €
Le Gardon d'Osmerly	600 €
Tennis club d'Osmerly	600 €
TOTAL	2 830 €

Indemnités de conseil au receveur municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame Karine PLAT, receveur municipal, l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100 % du montant autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité.

Aménagement du local technique

Monsieur le maire présente un devis de désamiantage du local technique et un devis de démolition. Le conseil municipal de contacter une autre entreprise pour obtenir un deuxième devis. Préalablement à la démolition de la partie vétuste du local technique, le compteur électrique devra être déplacé vers la partie saine. ERDF sera contacté pour établir un devis.

Cabine téléphonique aménagée en micro-bibliothèque

Orange a annoncé la dépose de la cabine téléphonique inutilisée. En remplacement de la micro-bibliothèque en bois située près de l'école, la cabine téléphonique pourrait être aménagée pour y déposer des livres. Le conseil municipal décide de contacter Orange pour cette cabine soit laissée sur place après la mise hors service.

Fait et délibéré à OSMERY, le 8 avril 2016

Le Maire,

Patrick de BRUNIER